

Renée Dupuis, *Le statut juridique des peuples autochtones en droit canadien*, Scarborough, Carswell, 1999, 302 pages, ISBN 0-459-27069-9

Denis LeMay, Dominique Goubau, *La recherche documentaire en droit 2000*, 4^e édition, Montréal, Wilson & Lafleur, 1999, 341 pages, ISBN 2-89127-489-X

Pauline Lesage-Jarjoura, Jean Lessard, Suzanne Philips-Nootens, *Éléments de responsabilité civile médicale*, Éditions Yvon Blais inc. 1995, 376 pages, ISBN : 2-89073-904-X

Ejan Mackaay (dir.), *Les incertitudes du droit / Uncertainty and the Law*, Montréal, Thémis, 1999, 151 pages, ISBN 2-89400-113-4

Yves Ouellette, *Les tribunaux administratifs au Canada. Procédure et preuve*, Montréal, Thémis, 1997, 755 pages, ISBN 2-89400-101-0

Jean-Paul Lacasse, Jennifer Pouliot, Julie Sénécal, Manon Fleury and Josée Robert

Volume 31, Number 2, 2001

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1027802ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1027802ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Lacasse, J.-P., Pouliot, J., Sénécal, J., Fleury, M. & Robert, J. (2001). Review of [Renée Dupuis, *Le statut juridique des peuples autochtones en droit canadien*, Scarborough, Carswell, 1999, 302 pages, ISBN 0-459-27069-9 / Denis LeMay, Dominique Goubau, *La recherche documentaire en droit 2000*, 4^e édition, Montréal, Wilson & Lafleur, 1999, 341 pages, ISBN 2-89127-489-X / Pauline Lesage-Jarjoura, Jean Lessard, Suzanne Philips-Nootens, *Éléments de responsabilité civile médicale*, Éditions Yvon Blais inc. 1995, 376 pages, ISBN : 2-89073-904-X / Ejan Mackaay (dir.), *Les incertitudes du droit / Uncertainty and the Law*, Montréal, Thémis, 1999, 151 pages, ISBN 2-89400-113-4 / Yves Ouellette, *Les tribunaux administratifs au Canada. Procédure et preuve*, Montréal, Thémis, 1997, 755 pages, ISBN 2-89400-101-0]. *Revue générale de droit*, 31(2), 409–417. <https://doi.org/10.7202/1027802ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 2001

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Renée DUPUIS, *Le statut juridique des peuples autochtones en droit canadien*, Scarborough, Carswell, 1999, 302 pages, ISBN 0-459-27069-9.

Cet excellent ouvrage arrive à un moment opportun. En effet, comme le dit son auteure en introduction, le droit applicable aux Autochtones est en constante évolution : celui-ci, qui apparaissait inexistant il y a un peu plus de vingt-cinq ans, a remis en question certains fondements du droit canadien notamment celui du titre de la Couronne sur les terres dites du domaine public mais en fait des terres où les Autochtones ont des droits de propriétaires.

L'ouvrage de M^e Renée Dupuis est divisé en deux parties, la première portant sur le régime juridique se rapportant aux Autochtones, jusqu'aux modifications constitutionnelles de 1982 et la seconde portant sur la période postérieure à 1982. Rappelons, comme le signale d'ailleurs l'auteure, qu'il ne s'agit pas ici d'un ouvrage portant sur le droit autochtone proprement dit, même si elle s'y réfère évidemment mais plutôt d'une étude sur le droit de la société majoritaire applicable aux Autochtones.

Revenons à cette date charnière de 1982. Auparavant, un droit ancestral était éteint par une loi fédérale incompatible alors que la situation est maintenant inversée car la Loi constitutionnelle de 1982 protège les

droits ancestraux toujours en existence. Or, comme cette Loi ne précise ni la définition ni la portée ni les limites de ces droits ancestraux, les tribunaux et en particulier la Cour suprême du Canada s'en sont chargés.

C'est ce qui explique que la première partie de l'ouvrage porte sur les divers régimes juridiques qui se sont succédé, sur la tutelle canadienne sur les Autochtones et leurs terres ainsi que sur la réception du droit coutumier autochtone par les tribunaux de la société majoritaire alors que la deuxième partie porte principalement sur la jurisprudence se rapportant aux droits ancestraux reconnus par la Loi constitutionnelle de 1982. L'ouvrage de M^e Dupuis fait état de la manière dont le Cour suprême s'est prise pour établir le droit en la matière.

Parmi les points forts de l'ouvrage signalons la magistrale synthèse que l'auteure fait de l'évolution de la jurisprudence sur le titre aborigène, commencée dans la première partie (pages 13 à 19) et continuée dans la deuxième partie (pages 207 à 226). Cette question est devenue d'une grande actualité depuis l'arrêt de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Delgamuukw*, (1997) 3 R.C.S. 1010. Il s'agit d'une question très importante en droit et il faut savoir gré à M^e Dupuis de l'avoir si bien étudiée. En effet, la portée du titre aborigène qui a alors été reconnu

aux Autochtones d'une part et les besoins de certitude juridique ressentis par les gouvernements d'autre part, souvent perçus comme étant incompatibles, créent ici de nouveaux défis pour les juristes. On peut même dire qu'il s'agit là de la principale pierre d'achoppement dans diverses négociations territoriales en cours au Québec et au Canada.

La bibliographie est abondante et appropriée. On peut peut-être y regretter l'absence de nombreux articles de doctrine récents qui analysent les divers arrêts de la Cour suprême de 1996 et 1997 sur les droits ancestraux. En revanche, il faut se réjouir de la présence d'excellentes tables de la jurisprudence et de la législation ainsi que de la qualité de l'index alphabétique.

Tout compte fait, et même si l'auteure signale humblement que son ouvrage ne constitue pas un traité exhaustif, il n'en demeure pas moins une excellente contribution à la compréhension du droit canadien applicable aux Autochtones. Il est vrai que d'autres ouvrages publiés récemment approfondissent des aspects particuliers de la question. Mentionnons, à titre d'exemples, l'ouvrage de l'historien du droit Michel Morin (*L'usurpation de la souveraineté autochtone*, Boréal, 1997), celui rédigé sous la direction de John Hylton sur l'autonomie gouvernementale (*Aboriginal Self-Government in Canada*, Purich, 1999) ou encore celui de Henderson, Benson et Findlay se rapportant notamment au titre aborigène (*Aboriginal Tenure*

in the Constitution of Canada, Carswell, 2000).

L'ouvrage de madame Dupuis est d'un autre ordre : c'est une synthèse du droit canadien applicable aux peuples autochtones pour les juristes qui s'intéressent à celui-ci. C'est d'abord une synthèse très réussie mais c'est aussi un excellent outil de recherche tant pour les spécialistes du droit applicable aux Autochtones que pour les juristes qui ne font que commencer à aborder ce domaine du droit. Il faut donc féliciter M^e Dupuis pour son apport à l'avancement de ce nouveau domaine du droit canadien.

Jean-Paul LACASSE
Professeur à la
Faculté de droit
de l'Université
d'Ottawa

Denis LEMAY, Dominique GOUBAU, La recherche documentaire en droit 2000, 4^e édition, Montréal, Wilson & Lafleur, 1999, 341 pages, ISBN 2-89127-489-X.

La recherche documentaire en droit 2000 est un ouvrage de référence indispensable dont le but est de donner aux juristes actuels et futurs un guide de repérage de la documentation juridique québécoise, fédérale canadienne, internationale et de droit comparé, et cela même si le volume imprimé est à jour au premier septembre 1999. Une version virtuelle est actualisée de façon permanente et est disponible gratuitement au site Web de l'Université Laval au : <http://www.bibl.ulaval.ca/droit/>

bouton2.html. Pour la nouvelle édition, les auteurs ont accentué l'importance des sources de recherche informatisée ainsi que de l'Internet en intégrant celles-ci aux autres sources d'informations traditionnelles.

Le texte se limite à l'impact documentaire de la recherche juridique et n'aborde pas la méthodologie du travail juridique. Il est très bien structuré et comprend, en plus d'une table des matières et un index par sujet, des plans détaillés de chaque chapitre. On y trouve aussi en annexe une liste de dictionnaires juridiques et des recueils de définitions judiciaires ainsi qu'un excellent index des abréviations juridiques canadiennes. L'organisation générale du livre et l'emploi de quatre pictogrammes indiquant respectivement s'il s'agit d'une source imprimée, de banques de données informatisées, d'un disque optique numérique (CD-ROM) ou de l'Internet, facilitent un repérage simple et rapide des données.

Tout d'abord, dans l'introduction du texte, les auteurs expliquent le processus de la recherche documentaire en droit, comment elle se fait, quels sont les instruments disponibles et quelles en sont ses limites. Ensuite, les quatre premiers chapitres sont consacrés à la législation, soit : à la loi en générale, la législation québécoise, fédérale ainsi que celle des provinces de common law et des territoires. Les chapitres six à neuf, traitent de la réglementation et suivent le même ordre par compétence que les chapitres précédents. Les sources de jurisprudence sont abordées au dixième

chapitre et la doctrine est présentée au onzième. Le chapitre douze porte sur les droits complémentaires — c'est-à-dire du droit français, anglais, américain, international, comparé et finalement, le dernier chapitre est réservé à un examen de la recherche informatisée.

Ce manuel démystifie le domaine de la recherche documentaire juridique en abordant succinctement la matière et en définissant clairement les termes. Les auteurs proposent que « quelle que soit l'ampleur de la recherche, la démarche intellectuelle est la même, les outils sont les mêmes; ce qui varie c'est l'assiette documentaire sur laquelle on travaille et le temps qu'on va y consacrer » (p. 5). Pour ceux-ci, il n'y a alors pas de distinction à faire entre la recherche dite « noble » et la recherche mineure ou dépréciée. Chacune a sa place et son importance dans l'activité juridique. Ils divisent donc de façon simple et logique le travail de recherche en étapes qui s'adaptent à tout projet quelle que soit l'envergure et quelle que soit l'expérience du lecteur, même le chercheur en herbe saura maîtriser la méthode.

En plus de nous proposer cette technique, les auteurs affirment qu'il est de l'essence même d'une personne œuvrant dans le domaine du droit que d'effectuer constamment une recherche d'informations afin de se maintenir à jour et de compléter des vérifications exhaustives des questions juridiques qui lui sont posées. Pour se faire, les auteurs nous suggèrent de suivre un programme de

lecture régulier, de se constituer une bibliothèque et de se doter d'une méthode de travail car, malgré l'ère technologique, les banques de données modernes ainsi que les sites web ne peuvent être utilisés que de façon « ponctuelle et curative et ne constituent généralement pas un bon outil pour les nécessaires lectures préventives » (p. 308).

Tel que présenté dans cet ouvrage, l'habileté à la recherche juridique nous appert un volet indispensable de la formation de tout juriste. Dans la postface destinée aux étudiants en droit, on souligne qu'il est essentiel, de par l'obligation d'éclairer le tribunal au meilleur de sa connaissance, que le juriste développe une méthode rigoureuse de travail et de recherche. Pour les auteurs, les diplômés en droit ne peuvent pas se permettre aujourd'hui d'ignorer cet aspect critique du travail juridique non seulement afin d'assurer leur succès en pratique mais aussi pour leur permettre d'aiguiser leur esprit juridique critique et de découvrir par eux-mêmes un univers dont les cours à la Faculté ne leur dévoileront qu'une partie.

Jennifer POULIOT
Étudiante à la
Faculté de droit
de l'Université
d'Ottawa

Pauline LESAGE-JARJOURA, Jean LESSARD, Suzanne PHILIPS-NOOTENS, *Éléments de responsabilité civile médicale*, Éditions Yvon Blais inc. 1995, 376 pages, ISBN : 2-89073-904-X.

Les auteurs ont voulu permettre une meilleure compréhension de la profession juridique et médicale. Ce livre est le reflet direct des antécédents professionnels de ses auteurs. En effet, Pauline Lesage-Jarjoura a repris l'exercice de la médecine après avoir terminé une maîtrise en droit de la santé à l'Université de Sherbrooke. Jean Lessard, également médecin, a obtenu une licence en droit à l'Université de Sherbrooke, et a entrepris des études médicales après son admission au Barreau. Suzanne Philips-Nootens a déjà exercé la médecine en Belgique, au Zair et au Québec. Elle a complété un baccalauréat en droit à l'Université de Sherbrooke ainsi qu'une maîtrise en droit à l'Université McGill. Ayant tous reçu des formations pluridisciplinaires, les auteurs y apportent des solutions pragmatiques autant dans le domaine juridique que dans le domaine médical.

À la première lecture, on pourrait en déduire que ce livre a été conçu spécialement pour le professionnel de la médecine, mais tel n'est pas le cas. Par la rigueur des solutions proposées dans cet ouvrage le juriste pourra sans l'ombre d'un doute trouver réponses à ses questions.

Ce livre comprend deux titres. Dans le premier titre, il y a 4 chapitres et dans le deuxième titre on y en retrouve 5. Dans le premier chapitre du titre premier nous retrouvons les principes généraux de la responsabilité civile, un bref retour sur celle-ci pour bien comprendre les principes

de base, soit les éléments essentiels pour décliner la responsabilité, soit les éléments formant le contrat.

Dans le deuxième chapitre du titre premier, il sera question entre autres des obligations du médecin pour son fait personnel. Dans le troisième chapitre il sera abordé la responsabilité du médecin pour le fait d'une autre personne; on y retrouvera les principes généraux de la responsabilité pour autrui, les critères d'appréciation de la faute et de la preuve de la faute. Finalement, le quatrième chapitre traite de la responsabilité du médecin eu égard aux matériel et produits qu'il utilise. On abordera cette même responsabilité dans le cadre contractuel. Il est bien entendu qu'on retrouve beaucoup de notions de base dans ce livre, mais ce dernier a été conçu spécialement pour traiter de la responsabilité médicale. C'est ce qui rend intéressante la lecture de ce livre: on y retrouve à la fois des données sur la responsabilité civile et sur des notions médicales.

Dans le titre deuxième, soit la mise en œuvre de l'obligation médicale, le premier chapitre est consacré spécialement à l'obligation de renseigner et l'obtention du consentement. Le chapitre deuxième porte essentiellement sur l'obligation de soigner et de donner le diagnostic. Le chapitre troisième traite de l'obligation de suivi. Il s'agit en fait de l'obligation qu'ont les médecins à soutenir le personnel médical, de la disponibilité de celui-ci, soit de

l'éthique que le médecin doit respecter et suivre afin de servir du mieux qu'il peut la médecine et le patient.

Cet ouvrage fut conçu afin que les médecins prennent conscience que le droit cherche à démontrer que ce n'est pas la faute médicale par l'incompétence du médecin en soit qui doit être réprimandée mais la reconnaissance de la responsabilité de celui-ci lorsqu'une faute est commise. Finalement, le dernier objectif de cet ouvrage, est de démontrer l'importance que joue le droit dans l'évolution des rapports entre le médecin et le patient.

Notion importante de cet ouvrage: il y a toujours deux côtés à une médaille. La face première étant que le médecin a des droits, tout comme le patient, des obligations. La deuxième facette étant, la contrainte des juristes devant la pratique médicale. Ainsi on démontre l'objectif premier de la responsabilité médicale, celle de la compensation de la victime d'abord.

La partie la plus intéressante du livre se retrouve aux chapitres quatre et cinq. Il y sera question notamment du secret professionnel des médecins. Ils doivent respecter cette obligation à la lettre à défaut de quoi ils engageront leur responsabilité. Finalement, le dernier chapitre traite d'une notion tout aussi importante pour le juriste, celle du dossier médical du patient. On y traite entre autres, de la confidentialité et l'accès au dossier

médical, des représentants et les ayants droit du patient, les titulaires du droit, des restrictions au droit d'accès au dossier et les modalités d'accès au dossier.

Tous ceux qui s'intéressent à la responsabilité médicale, lirons ce livre pour deux raisons. La première, parce qu'il est bien conçu et la deuxième, parce qu'il n'a eu jusqu'à maintenant peu d'écrits à ce propos et qu'il est passionnant à lire. Si vous cherchez des réponses à vos questions, ce livre saura vous être utile.

En terminant, il y a beaucoup de jurisprudence et de doctrine citées à consulter pour fins de recherche ou de travaux.

Julie SÉNÉCAL
Étudiante à la
Faculté de droit
de l'Université
d'Ottawa

Ejan MACKAAY (dir.), *Les incertitudes du droit/Uncertainty and the Law*, Montréal, Thémis, 1999, 151 pages, ISBN 2-89400-113-4.

Durant l'année universitaire 1997-1998, la Faculté de droit de l'Université de Montréal, plus précisément le Centre de recherche en droit public de cette même faculté, a été l'hôte de diverses conférences portant sur un thème choisi, soit les incertitudes du droit.

Ce volume reproduit le contenu des six conférences tenues sur le sujet par différents juristes,

professeurs, avocats et juge. Les conférenciers invités étaient Jean-Guy Belley, professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval, Éric A. Caprioli, avocat au Barreau de Nice et professeur associé à l'Université de Nice, John Griffiths, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Groningen, Nathalie Des Rosiers, professeure à la Faculté de droit de la University of Western Ontario, l'Honorable Michèle Rivet, présidente du Tribunal des droits de la personne et finalement, Joël R. Reidenberg, professeur de droit et directeur du « Graduate Program Academic Affairs » de l'École de droit de l'Université Fordham à New York.

Dans un effort commun visant à trouver réponse aux deux questions suivantes (1) quelles sont les sources des incertitudes du droit? (2) qu'elle est l'opportunité de s'attaquer aux incertitudes?, les auteurs abordent les incertitudes du droit sous différents angles. Tout d'abord, J.-G. Belley, dans son texte intitulé *Les incertitudes du contrat*, tente de répondre à ces questions en plus d'expliquer comment se manifestent les incertitudes du contrat, tant au plan juridique que sociologique. Finalement, il précise pourquoi les incertitudes du contrat paraissent plus grandes de nos jours.

L'informatique et l'internet étant les technologies du futur, plusieurs questions se posent concernant les communications et la conservation de documents via ce médium. Le second thème abordé par E.A. Caprioli, traite

de ce sujet : *Les tiers de confiance dans l'archivage électronique : une institution juridique en voie de formation*. Les points abordés tournent autour des incertitudes face à la preuve et la conservation de tels documents, ainsi que des régimes juridiques réglant la responsabilité et les obligations de ces tiers archiveurs.

Comme troisième thème, J. Griffiths traite d'un autre sujet de pointe, plutôt controversé, la mort médicalement assistée, communément appelée l'euthanasie. Dans son texte intitulé *Effective Regulation of Euthanasia and Other Behavior that Shortens Life*, l'auteur fait un survol de la loi légalisant l'euthanasie présentement en vigueur dans les Pays-Bas. Il traite des problèmes quant au contrôle effectif de cette loi et expose ses théories, proposant un processus de décriminalisation de l'euthanasie, insistant sur le fait que la loi criminelle constitue le problème et non la solution.

Ensuite, N. Des Rosiers nous propose une approche constitutionnelle dans son article *La gérance de l'incertitude en droit constitutionnel : une analyse du discours judiciaire*. Comme le laisse entendre le titre, elle propose un schéma d'analyse du discours judiciaire tout en se posant des questions sur son implication dans la multidisciplinarité et la paix sociale. Elle discute également du droit autochtone et finalement, de l'article 1 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Le cinquième thème, abordé par l'Honorable Michèle Rivet, traite du sujet suivant : *Incohérences et utopies : la protection juridique de l'irréductible humain*. Elle discute de la définition du mot sexe, qu'elle caractérise comme une « définition mouvante éclatée », se demandant si celle-ci peut aller jusqu'à inclure le transsexualisme, et abordant la question de la discrimination fondée sur l'état de grossesse.

Finalement, le dernier thème abordé par J.R. Reidenberg, soit *L'instabilité et la concurrence des régimes réglementaires dans le cyberspace*, touche une fois de plus au phénomène de l'internet. Il traite, entre autres choses, de l'incertitude des règles applicables au domaine, et de la reprise d'une certaine démocratie dans le cyberspace.

Après lecture de cet ouvrage, il est triste de constater que si le commun des mortels croit nager en eaux troubles lorsqu'il est question de droit, il en est parfois de même pour les juristes. Les préoccupations et incertitudes dans plusieurs domaines du droit sont toujours présentes et parfois même, en conséquence des changements technologiques, grandissantes. Ce qui nous prouve une fois de plus que le domaine juridique est en constante évolution, et que l'attitude à adopter est de garder un esprit critique mais ouvert.

Manon FLEURY
Étudiante à la
Faculté de droit
de l'Université
d'Ottawa

Yves OUELLETTE, *Les tribunaux administratifs au Canada. Procédure et preuve*, Montréal, Thémis, 1997, 755 pages, ISBN 2-89400-101-0.

Yves Ouellet, nous offre un ouvrage très complet sur les tribunaux administratifs du Canada. L'abondante expérience de ce juriste à la fois comme avocat et comme professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal constitue la raison d'être derrière l'excellence de cet outil. Certes, ce livre s'avère une référence complète autant pour l'étudiant qui veut se familiariser avec ce domaine du droit que pour le spécialiste qui désire faire une recherche approfondie.

Tout comme l'indique le titre, cet ouvrage est principalement divisé en deux grandes parties : la procédure et la preuve. La première partie couvre toute la procédure devant les tribunaux canadiens et se divise en sept chapitres. Ces chapitres sont en ordre chronologique soit du choix et de la compétence du tribunal administratif jusqu'au délibéré des juges en terminant avec le rôle particulier de la présidence du tribunal. La seconde partie traite en profondeur des divers moyens de preuve et se divise en quatre chapitres. Ces chapitres constituent une présentation logique, systématique et de l'acceptation de la preuve. L'ouvrage comporte également une troisième partie traitant essentiellement de la décision rendue par le tribunal administratif. Cette dernière partie se divise en trois chapitres dont nous détaillerons le contenu plus loin. Ainsi, nous fe-

rons état des grandes lignes de chacune de ces parties afin de donner l'essentiel du contenu de cet ouvrage. Par la suite, nous traiterons brièvement de la forme de l'ouvrage pour terminer avec la présentation de nos commentaires critiques.

La première partie de ce volume débute par un chapitre préliminaire énonçant les principales compétences attribuées par les textes législatifs aux tribunaux dits administratifs. On retrouve au chapitre un les particularités de la procédure devant ces tribunaux. Puis, au chapitre deux, l'auteur approfondit et traite de l'émergence des interventions d'intérêt public. Au chapitre trois, il établit les grandes notions relatives à l'audience pour ensuite traiter de l'interruption de l'instance au chapitre quatre et du délibéré au chapitre cinq. Cette partie se termine avec un exposé complet sur le rôle particulier de la présidence du tribunal au chapitre six. Bien sûr, cette partie est très intéressante pour la personne qui recherche un ouvrage traitant des notions procédurales pures devant les tribunaux mais elle comporte également des explications concises des éléments de base du droit administratif qui peuvent intéresser l'étudiant. C'est également une bonne façon pour un jeune praticien de se familiariser avec les rouages des tribunaux administratifs.

Les moyens de preuve sont le thème principal de la seconde partie de cet ouvrage. Le tribunal administratif se doit d'agir judiciairement. Il doit donc prendre connaissance de la preuve qui lui est

présentée et vérifier sa fiabilité. L'auteur explique qu'« [il] s'est donc développé un corpus important de règles générales de preuve ayant leur source et leur finalité propres et distinctes de celles appliquées par les cours de justice ». Ce sont ces règles générales dont il est fait état dans l'ouvrage. Il s'agit en effet de la spécificité du régime de la preuve en contexte quasi judiciaire (chapitre préliminaire), puis d'une présentation des principales règles concernant l'administration de la preuve (chapitre un), la recevabilité de la preuve (chapitre deux) et le contrôle des erreurs dans le traitement de la preuve (chapitre trois).

L'ouvrage comporte une troisième partie entièrement dédiée à la décision des tribunaux administratifs. Étant donné la nature du droit administratif, à savoir la common law, l'étude de la décision prend tout son sens. Cette partie se divise en trois grands chapitres : la notion de décision en contexte quasi judiciaire (chapitre un), l'étude du corpus imposant des règles concernant la motivation des décisions (chapitre deux) et de son réexamen (chapitre trois). Il s'agit en effet d'une étude très détaillée qui s'adresse principalement à l'étudiant.

Nous tenons à mentionner la présence d'une section complète pour le cas particulier du recours devant le Tribunal administratif du Québec (Partie I). À l'époque de la rédaction de cette section, la *Loi sur la justice administrative* avait été adoptée mais non mise en vigueur. L'auteur dépêche donc cette Loi et énonce le cadre du recours devant ce tribunal ainsi que son

rôle. La recherche est bien étoffée mais il serait intéressant de voir une version mise à jour de cette section et des développements récents sur le sujet en vertu de la jurisprudence de ce nouveau tribunal.

Ce volume à couverture souple contient tout d'abord une table des matières. Toutes les parties contiennent une brève introduction munie d'un plan. Chaque section et sous-section est bien identifiée par un titre précis annonçant le contenu du texte. On retrouvera également en bas de pages des explications supplémentaires ainsi que des références aux textes cités. La fin de l'ouvrage comporte en annexe le texte de la *Loi sur la justice administrative* et celui de la *Loi sur l'exercice des compétences légales*. De plus, on retrouve une table des principales lois citées et une table de la jurisprudence citée, une bibliographie et un index analytique.

Nous recommandons principalement cet ouvrage à la clientèle étudiante. Il comporte une analyse bien documentée des notions de bases relatives à la procédure, à la preuve et à la décision des tribunaux administratifs. Nous croyons qu'il peut également être un outil utile pour tout praticien devant s'adresser à un tel tribunal. Facile à utiliser grâce aux instruments de recherche fournis par monsieur Ouellet, il est indéniable que cet ouvrage sera un ajout essentiel à la bibliothèque de tout bon juriste.

Josée ROBERT
Étudiante à la
Faculté de droit
de l'Université
d'Ottawa